COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITE SOCIALE

N° 45 : novembre 2025 ***Situation au 30 juin 2025***

Cette publication présente chaque trimestre les comptes de la plupart des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et de la caisse d'amortissement de la dette sociale. Les résultats concernent le régime général, les principaux autres régimes vieillesse, le fonds de solidarité vieillesse (FSV) et la CADES. Sur le total des charges annuelles prévues en 2025, les données mensuelles couvrent 90,5% de l'ensemble du champ présenté en prévision annuelle, lequel correspond à celui des agrégats de la LFSS et des rapports de la commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS). À titre principal, ne sont pas compris dans le champ du suivi trimestriel le régime de retraite de la fonction publique de l'État (FPE) et des régimes de petite taille des branches vieillesse, accidents du travail et maladie (extérieurs à la Protection universelle maladie ou PUMa pour ces derniers). L'effet sur les soldes est toutefois négligeable, la FPE étant équilibrée par un transfert interne au budget de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de trimestre dépendent des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provisions, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables (par exemple les dotations d'équilibre des régimes intégrés financièrement au régime général).

Le solde des principaux régimes de base de la sécurité sociale et du FSV s'établit fin juin 2025 à -8,7 Md€, ce qui fait apparaître une dégradation de -1,3 Md€ par rapport à fin juin 2024. Les soldes des branches maladie, autonomie, vieillesse et AT-MP se dégradent respectivement de -0,6 Md€, -0,5 Md€ et -0,3 Md€ pour les deux dernières. Seul celui de la branche famille s'améliore de +0,5 Md€. Pour mémoire, le rapport de la CCSS d'octobre 2025 anticipe un déficit de 23,0 Md€ sur l'ensemble des régimes de base et du FSV.

Toutes branches des régimes de base [1] et CADES

en milliards d'euros	Montant à fin Juin 2024	Montant à fin Juin 2025	*Juin-25 / Juin-24*	2025 (p) *	*% évol*	*% Prév. 2025*
SOLDE	**-7,4**	**-8,7**		**-23,0**		
dont branche maladie	*-10,7*	*-11,4*		*-17,2*		
dont branche vieillesse+FSV	*-1,9*	*-2,2*		*-5,8*		
dont branche famille	*2,6*	*3,2*		*0,8*		
dont branche AT-MP	*0,8*	*0,5*		*-0,5*		
dont branche autonomie	*1,8*	*1,3*		*-0,3*		
Total des dépenses	**282,2**	**291,2**	***3,2%***	**666,1**	***3,6%***	***43,7%***
Prestations sociales	265,7	273,9	*3,1%*	630,0	*3,7%*	*43,5%*
Transferts	11,2	11,7	*4,4%*	20,0	*0,8%*	*58,6%*
Charges de gestion courante et autres charges	5,4	5,6	*4,0%*	16,1	*2,1%*	*34,7%*
Total des recettes	**274,8**	**282,6**	***2,8%***	**643,1**	***2,4%***	***43,9%***
Cotisations sociales	143,3	149,1	*4,1%*	316,5	*4,0%*	*47,1%*
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,2	3,2	*0,6%*	6,9	*-1,3%*	*46,3%*
CSG	59,7	61,5	*3,1%*	130,9	*2,1%*	*47,0%*
Autres contributions sociales, impôts et taxes	60,2	61,1	*1,5%*	111,5	*0,9%*	*54,8%*
Charges liées au non recouvrement	*-1,2*	*-1,3*	*10,7%*	*-3,3*	*++*	*40,0%*
Transferts	7,5	7,3	*-2,1%*	11,5	*-6,2%*	*63,7%*
Autres produits	2,2	1,6	*-26,6%*	69,2	*3,0%*	*2,4%*
CADES - endettement net	**-144,4**	**-130,4**	*-9,7%*	**-121,7**	*-11,7%*	

** : Prévisions de la CCSS d'octobre 2025 de l'ensemble des régimes de base*

En raison de dépenses plus dynamiques que les recettes (respectivement +3,2% et +2,8%), le solde toutes branches des principaux régimes de base à fin juin 2025 se dégrade de -1,3 Md€ par rapport à fin juin 2024 pour s'établir à -8,7 Md€.

La hausse des dépenses est surtout portée par les dépenses de prestations des branches vieillesse et maladie, qui augmentent de +3,8% pour la première et de +2,4% pour la seconde. Les branches famille (+2,3%), AT-MP (+5,8%) et autonomie (+7,1%) participent aussi à la hausse des dépenses, mais dans une moindre mesure compte tenu des masses en jeu.

Fin juin 2025, les cotisations perçues depuis le début de l'année ont progressé de +4,1% par rapport à la même période en 2024, proche de celle prévue pour l'ensemble de l'année 2025 (+4,0%). Sur le seul deuxième trimestre 2025, la masse salariale soumise à cotisations sociales progresse de +0,5%, soit un rythme identique à celui du trimestre précédent et globalement stable depuis un an. Sa progression sur une année glissante est de +2,0%, identique à celle observée au premier trimestre. La prise en compte de la prime de partage de la valeur (PPV) ne modifie pas ces évolutions. (*Cf.* Stat'ur conjoncture de l'UCN N°404). Une hausse de la masse salariale de +1,8% (y.c. PPV) est attendue sur l'année, selon le cadrage macroéconomique sous-jacent au rapport de la CCSS d'octobre 2025 et des projets de lois financières.

La progression des cotisations est ainsi bien plus forte que l'assiette en raison de plusieurs facteurs haussiers. En premier lieu, le coût des allégements généraux est attendu en fort repli. Celui-ci découle de trois facteurs : le ralentissement du SMIC (+1,6%) comparativement à la progression attendue du SMPT (+2,2%) ; la montée en charge du gel à la valeur du SMIC au 31 décembre 2023 des montants maximaux de salaire auxquels s'appliquent les taux réduits de cotisations patronales d'assurance maladie et d'allocations familiales décidés par la LFSS pour 2024 ; la mise en œuvre des mesures de réduction du coût des allègements généraux décidées en LFSS pour 2025 (intégration de la prime de partage de la valeur dans l'assiette et abaissement des points de sortie des taux malade et famille à 2,25 et 3,3 SMIC).

Par ailleurs, des opérations de contrôle des Urssaf ont conduit à appeler des cotisations supplémentaires (+0,9 Md€), toutefois contrebalancées à la clôture des comptes par une hausse de la provision pour non-recouvrement, avec un effet global qui sera quasi neutre sur le solde en fin d'exercice.

La progression de +3,1% des recettes de CSG reflète principalement celle de la CSG sur les revenus de remplacement (+8,6% soit 1,7 point), conséquence de la migration vers le système déclaratif Pasrau (Passage des Revenus Autres) en février 2024 pour les retraites des travailleurs indépendants et en mars 2024 pour celle des salariés du secteur privé. Auparavant, la CNAV, comme plusieurs autres organismes, versait directement au siège de l'UCN les prélèvements sociaux sur les revenus de remplacement**.** Désormais ils sont transmis aux Urssaf puis le mois suivant à l'UCN, ce qui engendre, en raison du retard d'un mois, une réduction d'autant du rendement du 1er trimestre 2024.

La CSG sur les revenus d'activité progresse de +3,1% (soit 2,1 points de contribution), bénéficiant également d'un effet favorable des opérations de contrôle précitées (+0,2 Md€). A l'inverse, la CSG sur les produits de placement contribue négativement pour 0,7 point (-11,9%) ; il s'agit d'un résultat provisoire, 40% de la recette étant perçue au 4ème trimestre.

Les impôts, taxes et contributions hors CSG progressent de +1,5%, pour une prévision annuelle de +0,9%. Sur les 61,1 Md€ de recettes fiscales à fin juin 2025, la croissance est tirée par la taxe de solidarité additionnelle (+9,4%) et la taxe sur les salaires, affectée à quatre des cinq branches (+2,6% observé contre +1,2% en prévision). A l'inverse, la TVA et les taxes sur le tabac freinent cette dynamique avec des baisses respectives de -3,2% et -6,4%. Le rapport de la CCSS d'octobre 2025 et les projets de lois financières anticipent des baisses annuelles de -1,2% et -5,1%.

Toutes branches des régimes de base [1] ●

Soldes cumulés (en Md€)

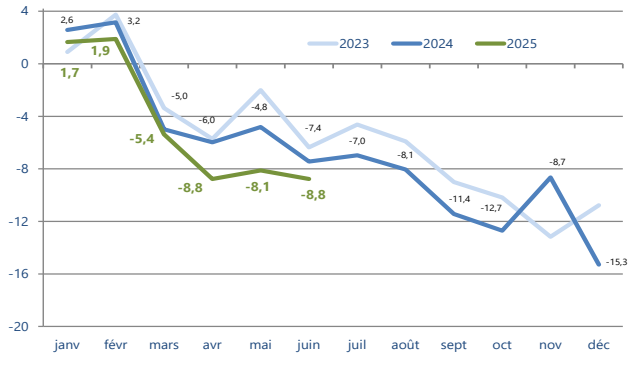

[1] : Les soldes infra annuels toutes branches confondues couvrent 90,5% du champ des régimes de base des cinq branches en termes de niveau de dépenses. En fin d'année, le champ est complet.

L'endettement net de la CADES s'établit fin juin 2025 à un niveau inférieur de 14 Md€ (-9,7%) à celui de juin 2024. L'ensemble des reprises de déficits prévues par la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie ont été effectuées (avec une dernière reprise de 8,8 Md€ en 2024). La CADES ne reprend désormais plus de déficits et la réduction de son endettement net provient de l'affectation de recettes de CSG et de CRDS en vue de lui permettre de régler les intérêts et d'amortir les déficits qui lui ont été transférés.

Branche maladie [2]

en milliards d'euros	Montant à fin Juin 2024	Montant à fin Juin 2025	*Juin-25 / Juin-24*	2025 (p) *	*% évol*	*% Prév. 2025*
Total des dépenses	**122,9**	**125,8**	***2,4%***	**262,3**	***3,7%***	***48,0%***
Prestations sociales	115,1	117,8	*2,4%*	243,7	*3,9%*	*48,3%*
Transferts	4,9	5,0	*1,1%*	10,4	*-0,9%*	*47,9%*
Charges de gestion courante et autres charges	2,9	3,0	*3,9%*	8,2	*3,5%*	*37,1%*
Total des recettes	**112,2**	**114,5**	***2,0%***	**245,1**	***2,5%***	***46,7%***
Cotisations sociales	43,2	45,6	*5,6%*	93,2	*6,0%*	*49,0%*
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,0	1,0	*1,5%*	2,1	*-3,1%*	*48,0%*
CSG	27,3	28,2	*3,3%*	57,1	*2,2%*	*49,3%*
Autres contributions sociales, impôts et taxes	38,0	37,3	*-1,8%*	71,6	*-1,7%*	*52,2%*
Charges liées au non recouvrement	*-0,5*	*-0,5*	*7,8%*	*-1,1*	*++*	*47,1%*
Transferts	1,8	2,0	*14,7%*	5,9	*-1,9%*	*34,4%*
Autres produits	1,4	0,8	*-43,5%*	16,3	*10,6%*	*4,9%*
SOLDE	**-10,7**	**-11,4**		**-17,2**		

** : Prévisions de la CCSS d'octobre 2025 de l'ensemble des régimes de base*

Le solde de la branche maladie se dégrade par rapport à juin 2024 et s'établit à -11,4 Md€ contre -10,7 Md€ en juin 2024. En effet, ses dépenses augmentent plus vite (+2,4%) que ses recettes (+2,0%).
Les prestations sociales progressent de +2,4%. Les résultats mensuels peuvent néanmoins être soumis à des aléas d'enregistrement des données comptables. Cette progression des prestations est minorée par une irrégularité dans les charges enregistrées au titre des MIGAC du secteur public (0,9 Md€ de moins en juin 2025 par rapport à juin 2024). Par ailleurs, au 30 juin 2025, par rapport à la même période de 2024, les dépenses de soins de ville de la CNAM progressent de +3,4% : si les dépenses en nature progressent moins que la prévision annuelle (+3,1% contre +4,5%), les indemnités journalières (IJ) connaissent un mouvement de sens inverse (+3,7% pour +2,7%).
Les recettes sont marquées par la croissance des cotisations et de la CSG (respectivement +5,6% et +3,3%). Comme détaillé *supra*, les cotisations progressent plus que la masse salariale, en étant toutefois en dessous de la prévision annuelle de 0,4 point, en raison notamment des différentes mesures de réduction des allègements de cotisations des précédentes LFSS.
La hausse du produit global de la CSG est portée par la CSG sur les revenus de remplacement, qui progresse de +7,5%, soit 0,7 point de contribution, sous l'effet du passage au système Pasrau (*cf.* supra) ; la CSG sur les revenus d'activité contribue pour 2,6 points avec une évolution de +2,9%. À ce stade de l'année, les constats peuvent encore diverger des prévisions compte tenu du décalage d'un mois dans l'enregistrement des recettes.
Les impôts et taxes hors CSG connaissent une baisse de -1,8%. Cette évolution proche de la prévision annuelle à -1,7% provient des trois taxes principales affecté à la CNAM qui sont en baisse : la TVA (-3,2% pour une prévision de -1,2%), la consommation sur les tabacs (-6,4% pour une prévision de -5,5%) et la taxe sur les salaires (-4,7% pour une prévision de -10,1% ; ce dernier écart est pour partie temporaire en raison du changement de clé de répartition – 20,93% pour la maladie en 2025 contre 23,55% en 2024). Ces trois taxes représentent 87% du rendement total de ce poste fin juin. La TSA en modère la diminution en augmentant de +9,0%, sous l'effet de l'augmentation des primes d'assurance ainsi que l'enregistrement de 0,2 Md€ au titre des taxes sur les émissions de dioxydes de carbone et des polluants atmosphériques (seuls 6 M€ étaient enregistrés à ce titre en juin 2024).

Enfin, la hausse des transferts reçus provient de la hausse en LFSS pour 2025 de 0,4 Md€ du montant du transfert de la CNAM AT-MP à la CNAM Maladie au titre de la compensation de la sous-déclaration des accidents du travail qui est ici mensualisée, tandis que d'autres transferts prévus en baisse ne seront renseignés qu'en fin d'année.

Branche maladie [2] ● Soldes cumulés (en Md€)

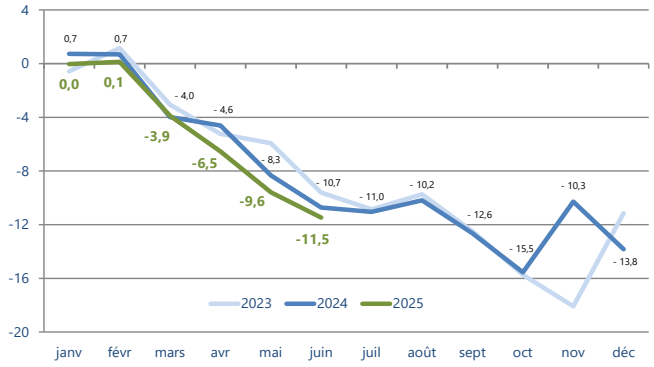

[2] : Les soldes infra-annuels prennent en compte les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM y compris les travailleurs indépendants, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC, soit 96,5% du champ des régimes de base de la branche maladie. En fin d'année, le champ est complet.

Branche vieillesse et FSV [3]

en milliards d'euros	Montant à fin Juin 2024	Montant à fin Juin 2025	*Juin-25 / Juin-24*	2025 (p) *	*% évol*	*% Prév. 2025*
Total des dépenses	**113,4**	**117,7**	***3,8%***	**303,7**	***3,3%***	***38,8%***
Prestations sociales	111,0	115,4	*4,0%*	298,5	*3,5%*	*38,7%*
Transferts	1,5	1,4	*-8,3%*	2,2	*-11,7%*	*63,0%*
Charges de gestion courante	0,8	0,8	*4,1%*	2,4	*1,8%*	*33,1%*
Autres charges	0,1	0,1	*-10,5%*	0,6	*-24,7%*	*21,7%*
Total des recettes	**111,4**	**115,5**	***3,6%***	**297,8**	***2,8%***	***38,8%***
Cotisations sociales	74,8	77,5	*3,7%*	171,7	*3,1%*	*45,2%*
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,7	1,7	*0,1%*	3,7	*-0,1%*	*44,9%*
CSG	8,5	8,5	*-0,3%*	22,2	*2,1%*	*38,1%*
Autres contributions sociales, impôts et taxes	16,5	17,6	*7,1%*	29,2	*7,9%*	*60,3%*
Charges liées au non recouvrement	*-0,4*	*-0,5*	*12,5%*	*-1,4*	*80,6%*	*34,5%*
Transferts	10,2	10,5	*2,2%*	21,6	*1,4%*	*48,5%*
Autres produits	0,2	0,2	*-0,3%*	50,9	*1,6%*	*0,5%*
SOLDE	**-1,9**	**-2,2**		**-5,8**		
dont CNAV	*0,0*	*2,4*		*-6,2*		
dont FSV	*-1,3*	*-1,9*		*0,9*		
dont autres régimes	*-0,6*	*-2,7*		*-0,6*		

** : Prévisions de la CCSS d'octobre 2025 de l'ensemble des régimes de base*

Le solde de la branche vieillesse des régimes de base et du FSV se dégrade de -0,3 Md€ (-2,2 Md€ contre -1,9 Md€ en juin 2024). Les dépenses progressent légèrement plus (+3,8%) que les recettes (+3,6%).
Les prestations sociales progressent de +4,0%, soit un peu plus qu'attendu en prévision annuelle (+3,5%). Elles continuent à croître, mais marquent le pas en raison de la moindre revalorisation des pensions (+2,2% au 1er janvier 2025 après +5,3% en 2024) à hauteur de l'inflation constatée entre novembre 2023 et octobre 2024 en moyenne annuelle glissante.
Les cotisations progressent plus (+3,7%) que dans la prévision annuelle (+3,1%). Cet écart s'expliquer pour partie par le décalage des remontées comptables : le produit des cotisations bénéficie de la hausse du taux de cotisation patronale de 0,12 point en janvier 2025, contrairement aux données de janvier 2024 qui correspondaient au mois de décembre 2023.
La CSG – uniquement affectée au FSV pour cette branche – baisse de -0,3%, en décalage à ce stade de l'année avec la prévision (+2,1%), malgré une hausse de la CSG sur les revenus de remplacement notamment des retraites (+8,2% et +4,1 points de contribution) dû au passage au système Pasrau (*cf. supra*). La CSG sur les produits de placement baisse de -12,2%, jouant ainsi pour -4,0 points dans l'évolution totale de la CSG ; cette évolution est temporaire, 40% de la recette étant perçu au dernier trimestre.

Les impôts, taxes et contributions (hors CSG) augmentent de +7,1%, contre +7,9% dans la prévision annuelle. Cet écart est lié à la taxe sur les salaires (+10,8% pour une prévision de +15,1%), sous l'effet temporaire d'un changement de clé de répartition (63,25% pour la vieillesse en 2025 contre 55,57% en 2024), et aux contributions sur les retraites et les préretraites (en baisse de -2,5% pour une prévision de +1,7%).

Il convient de noter qu'à compter de 2025, la SNCF, la RATP et la CANSSM dont les résultats sont intégrés à cette publication sont équilibrées par un transfert d'équilibre de la CNAV au lieu d'une subvention d'équilibre de l'État ; la CNAV reçoit en contrepartie une contribution de l'Etat. Cette évolution est visible sur le solde de la CNAV qui s'améliore (2,4 Md€ au lieu d'un solde nul en juin 2024) du fait de la mensualisation de la contribution de l'État. A l'inverse, le solde des autres régimes se dégrade provisoirement (-2,7 Md€ au lieu de -0,6 Md€) en raison de la suppression des subventions de l'État. L'impact global sur le solde de la branche est neutre.

Branche vieillesse et FSV [3] ●

Soldes cumulés (en Md€)

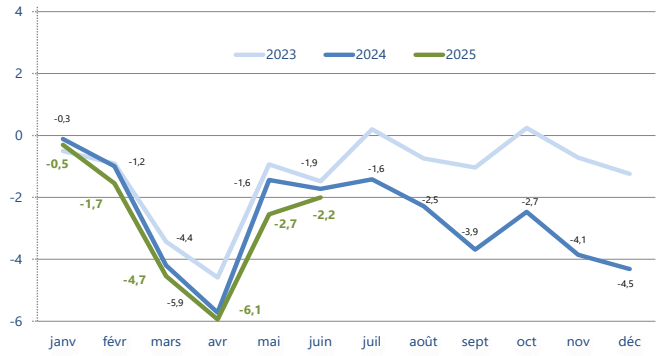

[3] : *Les soldes infra-annuels prennent en compte, outre le FSV, le régime général et les principaux régimes de base : MSA, CNRACL, CNIEG, CPRP-SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM et CRPCEN soit 80,2% du champ des régimes de base de la branche vieillesse et du FSV. Le régime de la fonction publique de l'État, soit 18,8%, n'est pas compris dans le champ du suivi trimestriel, mais son solde est strictement équilibré. En fin d'année le champ est complet.*

Branche famille

en milliards d'euros	Montant à fin Juin 2024	Montant à fin Juin 2025	*Juin-25 / Juin-24*	2025 (p) *	% évol	*% Prév. 2025*
Total des dépenses	**26,4**	**27,0**	***2,3%***	**59,3**	***2,6%***	***45,5%***
Prestations sociales	18,8	19,1	*1,5%*	41,9	*2,4%*	*45,7%*
Transferts	6,5	6,7	*4,1%*	14,2	*2,7%*	*47,6%*
Charges de gestion courante et autres	1,1	1,2	*5,3%*	3,3	*4,2%*	*34,7%*
Total des recettes	**29,0**	**30,2**	***3,9%***	**60,2**	***2,1%***	***50,1%***
Cotisations sociales	17,9	18,5	*3,4%*	37,7	*4,1%*	*49,2%*
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,4	0,4	*1,1%*	0,9	*-1,9%*	*50,0%*
CSG	7,0	7,2	*3,8%*	14,7	*2,2%*	*49,3%*
Autres contributions sociales, impôts et taxes	3,6	3,8	*7,7%*	6,2	*-2,1%*	*62,4%*
Charges liées au non recouvrement	*-0,1*	*-0,2*	*9,5%*	*-0,4*	*++*	*45,0%*
Transferts	-0,1	-0,2	*++*	0,2	*3,2%*	*-80,8%*
Autres produits	0,4	0,4	*13,7%*	0,9	*-15,9%*	*48,0%*
SOLDE	**2,6**	**3,2**		**0,8**		

** : Prévisions de la CCSS d'octobre 2025*

Le solde de la branche famille s'améliore de +0,6 Md€ à la fin du 2ème trimestre 2025 par rapport au 2ème trimestre 2024. Il demeure nettement excédentaire (+3,2 Md€ contre +2,6 Md€), en raison d'une hausse plus forte des recettes (+3,9%) que celle des dépenses (+2,3%).

Les cotisations sociales augmentent de +3,4%, en deçà de la prévision annuelle (+4,1%). La hausse de la CSG de +3,8% est tirée par le passage à Pasrau (*cf. supra*) qui entraine une progression de la CSG sur les revenus de remplacement de +7,4% et une contribution de +1,6 point sur la CSG totale, tandis que la CSG sur les revenus d'activité progresse de +2,8% pour une contribution de +2,1 points : cette évolution plus élevée que celle de la masse salariale du secteur privé prévue en CCSS d'octobre à +1,8% traduit notamment l'intensification des contrôles des Urssaf (cf. *supra*).

Les impôts, taxes et contributions hors CSG sont en augmentation de +7,7% en raison du dynamisme des prélèvement sur les stocks option et attributions gratuites d'actions (+54,0%), probable effet de la mesure de la LFSS pour 2025 du relèvement de 20% à 30% du taux de la contribution sur les attributions gratuites d'actions, ainsi que de celui de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (+5,3%). Le net décalage avec la prévision (-2,1%) provient des deux taxes sur les véhicules de sociétés qui progressent de +21,9% pour une prévision de +10% ; cet écart ne se réduirait qu'à la clôture des comptes avec l'enregistrement du produit à recevoir (PAR) 2025 et l'extourne du PAR 2024, la taxe étant encaissée en janvier. Par ailleurs, la taxe sur les salaires est en baisse de -15,8% pour une chute prévue de -31,2% ; la baisse va se poursuivre en cours du second semestre sous l'effet de la diminution de la quote-part de la taxe affectée à la CNAF (10,74% en 2025 contre 15,80% en 2024).

Les dépenses de prestation sociales augmentent de +1,5%. Cette progression est, à cette date, moindre que la prévision annuelle (+2,4%). En effet, ce premier semestre n'est impacté que pour moitié par l'effet de la revalorisation de +1,7% intervenue au 1er avril 2025. Par ailleurs, les allocations pour la petite enfance diminuent de -0,7% - pour une prévision annuelle de +1,8% - sous l'effet de la poursuite de la baisse des naissances (-2,8% attendus en 2025). Les prestations extra-légales progressent elles aussi plus modérément que la prévision (+2,5% contre +4,3%).

Branche famille ● Soldes cumulés (en Md€)

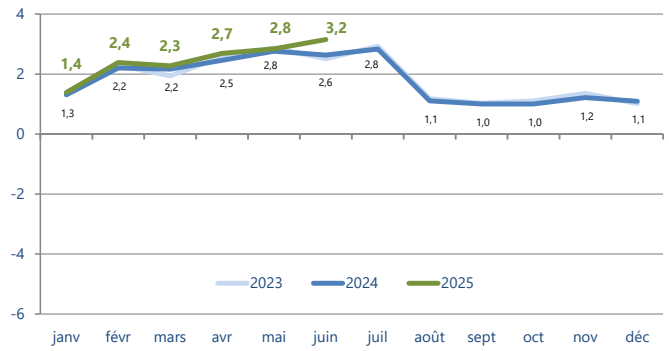

Branche AT - MP [4]

en milliards d'euros	Montant à fin Juin 2024	Montant à fin Juin 2025	*Juin-25 / Juin-24*	2025 (p) *	*% évol*	*% Prév. 2025*
Total des dépenses	**6,7**	**7,1**	***5,8%***	**17,5**	***7,4%***	***40,7%***
Prestations sociales	5,4	5,5	*1,9%*	13,6	*4,8%*	*40,5%*
Transferts	0,9	1,2	*28,5%*	2,6	*24,8%*	*46,5%*
Charges de gestion courante et autres charges	0,4	0,4	*5,2%*	1,3	*6,4%*	*31,1%*
Total des recettes	**7,5**	**7,6**	***1,3%***	**16,9**	***0,0%***	***44,8%***
Cotisations sociales	7,3	7,4	*1,6%*	15,8	*2,2%*	*46,8%*
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,06	0,06	*-3,8%*	0,14	*0,7%*	*42,3%*
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,03	0,05	*++*	0,03	*-0,27*	*193,1%*
Charges liées au non recouvrement	*-0,10*	*-0,10*	*9,2%*	*-0,25*	*++*	*41,1%*
Transferts	0,00	0,00	*++*	0,07	*-5,0%*	*0,0%*
Autres produits	0,2	0,2	*-15,9%*	1,1	*#####*	*16,4%*
SOLDE	**0,8**	**0,5**		**-0,5**		

** : Prévisions de la CCSS d'octobre 2025 de l'ensemble des régimes de base*

A la fin du deuxième trimestre 2025, l'excédent de la branche AT-MP est moindre que celui du 2ème trimestre 2024 (+0,5 Md€ contre +0,8 Md€). Les dépenses augmentent de +5,8%, tandis que les recettes ne croissent que de +1,3%.

La progression des dépenses reste inférieure à la prévision de la CCSS d'octobre 2025 (+7,4%). Cette progression est notamment déterminée par celle des charges de transfert (+28,5% pour une prévision de +24,8%), sous l'effet des mesures de la LFSS pour 2025 : hausses de 1,2 Md€ à 1,6 Md€ de la contribution de la branche AT-MP à la branche maladie qui vise à compenser la sous déclaration des accidents du travail et de 0,4 Md€

à 0,5 Md€ de la contribution de la branche au FIVA. Les prestations sociales progressent de +1,9%, soit une évolution plus faible à ce stade de l'année que la prévision annuelle (+4,8%).
La quasi-totalité des recettes de la CNAM AT-MP est composée de cotisations des salariés du secteur privé non affiliés au régime agricole. À fin juin 2025, les cotisations progressent de +1,6% par rapport à la fin juin 2024, pour une prévision annuelle de +2,2%. Cet écart s'explique pour partie par le décalage des recettes observé en début d'année : en janvier 2025, le taux de cotisation AT-MP baisse de 0,12 point par rapport à janvier 2024, en contrepartie d'une hausse concomitante du taux de cotisation à la CNAV.

Branche AT - MP [4] ● Soldes cumulés (en Md€)

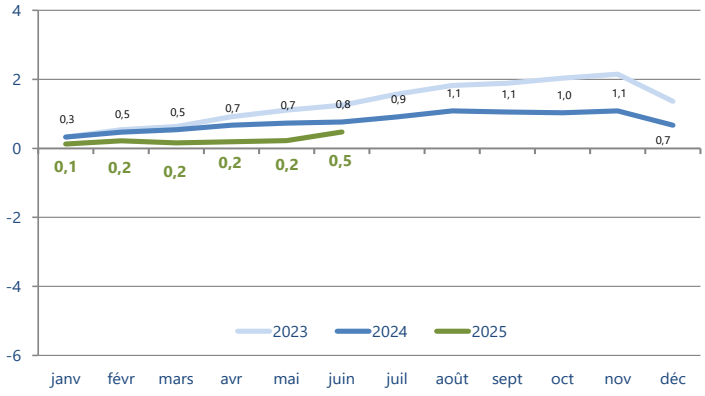

[4] : *Les soldes infra annuels ne prennent en compte que le régime général, soit 88% du champ des régimes de base de la branche AT-MP. En fin d'année, le champ est complet.*

Branche autonomie (CNSA)

en milliards d'euros	Montant à fin Juin 2024	Montant à fin Juin 2025	*Juin-25 / Juin-24*	2025 (p) *	*% évol*	*% Prév. 2025*
Total des dépenses	**17,4**	**18,6**	***7,1%***	**42,0**	***5,3%***	***44,3%***
Prestations sociales	15,3	16,1	*4,7%*	34,7	*5,6%*	*46,3%*
Transferts	2,0	2,5	*25,2%*	7,1	*4,2%*	*35,5%*
Charges de gestion courante et autres charges	0,04	0,05	*20,1%*	0,3	*-0,2%*	*18,8%*
Total des recettes	**19,2**	**19,9**	***3,8%***	**41,7**	***1,3%***	***47,7%***
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,01	0,01	*1,3%*	0,0	*-8,0%*	*33,0%*
CSG	16,9	17,6	*4,3%*	37,3	*2,0%*	*47,3%*
Autres contributions sociales, impôts et taxes	2,1	2,3	*5,3%*	4,5	*5,2%*	*50,1%*
Charges liées au non recouvrement	*-0,04*	*-0,05*	*35,2%*	*-0,2*	*40,3%*	*30,4%*
Transferts	0,15	0,04	--	0,05	--	*79,6%*
Autres produits	0,00	0,01	++	0,02	--	*28,3%*
SOLDE	**1,8**	**1,3**		**-0,3**		

** : Prévisions de la CCSS d'octobre 2025*

Au 30 juin 2025, l'excédent de la branche autonomie est plus faible que celui du 30 juin 2024 (1,3 Md€ contre 1,8 Md€), ses charges progressant plus que ses produits (+7,1% contre +3,8%).
Les dépenses de prestations sociales augmentent de +4,7%. Les dépenses médico-sociales sont un peu moins dynamiques que la prévision (+5,0% contre +5,5% en prévision). A l'inverse, celles de l'AEEH (+5,0%) sont un peu plus élevées que la prévision de 0,4 point ; le ralentissement de la progression (+6,6% au 31 mars 2025) provient de la revalorisation intervenue au 1er avril 2025 (+2,4%), plus faible que celle du 1er avril 2024 (+3,9%).
La progression des recettes (+3,8%) est moindre que celle des dépenses mais plus dynamique que la prévision annuelle (+1,3%). L'écart correspondant provient principalement de la progression de la CSG (+4,3%), en lien avec la bascule dans le dispositif Pasrau (*cf. supra*) ; les recettes de CSG sur les revenus de remplacement augmentent ainsi de +10,3% (contribuant pour +2,3 points), tandis que la CSG sur les revenus d'activité progresse de +3,7%.
Les autres contributions sociales, en l'occurrence pour cette branche la CSA-CASA, et la taxe sur les salaires progressent au même rythme que dans la prévision (+5,3% contre +5,2%). Il faut noter toutefois que la nouvelle affectation de TSCA prévue par la LFSS pour 2025 n'interviendra qu'au second semestre. Pour la même raison que la CSG, le prélèvement de la CASA augmente plus qu'en prévision (+8,7% contre une prévision de +4,1%) ; c'est aussi le cas de la taxe sur les salaires qui, en l'absence de modification en LFSS pour 2025 de la quote-part affectée à la CNSA (5,08%), augmente davantage que prévu à cette date (+4,5% contre +1,2% prévu en CCSS d'octobre 2025).

Branche autonomie (CNSA) ● Soldes cumulés (en Md€)

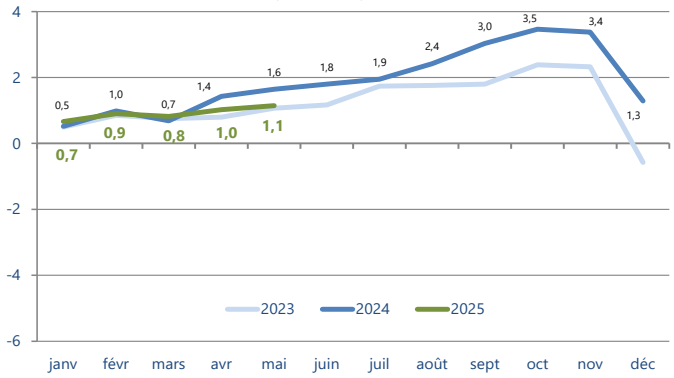

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies par la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle fait application des dispositions de la directive européenne 2011/85, dite « cadres budgétaires », sur le volet de la publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.10 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Les subventions d'équilibre de l'État au FSPOEIE et à l'ENIM ainsi que la contribution de l'Etat versée à la CNAV pour équilibrer les régimes de la SNCF, de la RATP et de la CANSSM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements peuvent être effectués afin d'obtenir un périmètre et un traitement des données homogènes d'un exercice à l'autre. Les soldes présentés peuvent ainsi différer de ceux des publications antérieures. En raison de l'instauration en 2023 d'une loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale couvrant la totalité des régimes de base, cette publication a été adaptée afin de présenter les prévisions annuelles sur ce même champ.

Limites

En raison de l'indisponibilité des données de certains régimes, le champ couvert par cette publication correspond à 90,5% des charges des régimes de base de sécurité sociale présentées en prévision annuelle.
Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice, ainsi que certaines consolidations. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente (PCAP) qui fait sens, sous réserve d'événements susceptibles d'affecter le rythme et la fiabilité selon lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année.

Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
Ministère du travail et des solidarités
Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées
Ministère de l'action et des comptes publics
Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr
GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité